

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

20180006

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :
Ressource Humaine

Séance du Comité Syndical du 22 mars 2018 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE :
Personnel

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente

OBJET :
Modification du
régime indemnitaire
des agents

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Rendue exécutoire

Présents:

CARLES Alain, GALINER Alain, LOPEZ Frédéric, POISSENOT Jean-Paul, PRADEL Christophe, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph, ALRIC Didier, ANDRIEU Francis, BROUSSE Christian, JUIN Denis, OURLIAC Christian, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, GUY Raymond, HENNEBELLE Jean-Luc, MARCOS Juan Carlos, MORIN Didier, TOURNIER Guy.

Convocation du
Comité en date

15 mars 2018

Absents remplacés :

Guilhem Evelyne remplacée par Chabert Christine

Affichage en date du :
15 mars 2018

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, BROUSSE Michel, CAZENAVE Serge, ROBERT Richard, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CASSAN Renée, DELRIEU Jean-Pierre, GIESE Peter, DARFEUILLE Jérôme, CALMONT Régis, DANJOU Jacques, RIOU Daniel, ROUQUET Alain, VIDAL Pierre.

Publication de la
présente en date du :
22 mars 2018

Délibération n°
20180006

Secrétaire de séance :

Monsieur MORIN Didier.

Monsieur Le Président explique, qu'actuellement les agents du SMICTOM de l'Ouest Audois perçoivent deux primes mensuelles :

- IAT (Indemnité Administrative et Technique),
- IEMP (Indemnité d'Exercice de Mission de Préfecture)

Vu le fort absentéisme et la gêne que cela incombe, nous proposons que le régime indemnitaire soit proratisé au nombre de jour d'absence réel et ce dès le 1^{er} jour. Donc 1/30 retirés par jour d'absence.

LE COMITE SYNDICAL

**Après en avoir délibéré
ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance ce jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 27 mars 2018

Le Président

Alain CARLES

